

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2024

présenté par

M. Ben Cheikh, Mme Arrighi, Mme Sas, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	5 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
Autonomie et dépendance des Français établis hors de France (<i>ligne nouvelle</i>)	5 000 000	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

En vertu du principe de territorialité, nos compatriotes résidant à l'étranger ne sont affiliés à la Sécurité sociale que lorsqu'ils sont retraités de source française ou adhérents à la Caisse des

Français de l'étranger. Dans leur pays de résidence, les Français de l'étranger dépendent néanmoins de l'offre de soins disponible localement. « L'expatriation sociale » de nos petits retraités est un phénomène mondial observable depuis plusieurs décennies en Afrique du Nord et de l'Ouest. Certains de nos retraités modestes, tout en restant affiliés à la Sécurité sociale, choisissent de s'établir dans des pays à niveau de vie intermédiaire disposant d'infrastructures de bon niveau. Leurs besoins médicaux sont ainsi couverts, cependant le vieillissement de cette population pose de nouvelles problématiques : celles liées à la prise en charge de leur perte d'autonomie.

Cet amendement propose que le législateur crée un nouveau programme afin d'accompagner nos compatriotes résidant hors de France dans la prise en charge de leur perte d'autonomie, à l'instar de la nouvelle branche autonomie de la sécurité sociale, votée en 2021.

Il est nécessaire et dans l'intérêt des postes consulaires de concevoir des outils d'accompagnement. Proposer et susciter des services adaptés pour les personnes âgées en perte d'autonomie dans les pays de résidence permettrait ainsi d'éviter des situations dramatiques. Celles où certains compatriotes, privés de tout lien familial ou social avec le territoire national, reviennent précipitamment en France, à la charge de la collectivité et dans un état sanitaire détérioré.

A travers les associations de bienfaisance, qui existent à l'étranger, nous disposons d'un exemple pertinent de maisons de retraite adaptées aux besoins de nos compatriotes. A travers le nouveau programme « Autonomie et dépendance des Français établis hors de France », nous proposons de développer cette approche partenariale qui permet d'accomplir une réelle mission de service public de la dépendance/autonomie, dont nos compatriotes sont aujourd'hui privés. C'est aussi un outil pertinent afin d'anticiper la montée en charge des besoins.

L'action de France Horizon est également très intéressante. Les professionnels de cette structure liée au MEAE s'engagent au nom de la solidarité nationale dans un unique but : doter les territoires de structures nouvelles permettant à chacun.e - de la petite enfance au grand âge, né.e en France ou ailleurs - d'avoir une chance véritable de vivre dignement son existence et de construire son propre avenir, sur le chemin de l'autonomie sociale. À ce titre, France Horizon met en œuvre des hébergements et accompagnements adaptés à tous les publics, et notamment les Français de l'étranger de retour en France. Il conviendrait de voir si, avec un budget adéquat, une mission de service public chargée de l'autonomie pourrait leur être confiée dans ce cadre.

Les 5 millions d'euros nécessaires à la création de ce nouveau programme seraient prélevés sur l'action 07 Réseau diplomatique du programme 105 Action de la France en Europe et dans le monde.

Il convient de rappeler que l'ensemble des programmes de la mission « action extérieure de l'État » sont jugés comme sous-dotés par le rapporteur, et qu'il conviendrait plutôt de procéder à une augmentation des crédits des différents programmes de cette mission. C'est pourquoi il appelle le Gouvernement à lever le gage.